

INTITULE DU POSTE

Conseiller médical territorial – H/F

Délégation territoriale des Ardennes

Référence : SAN-45-A

Famille professionnelle : Santé

Emploi-type : Conseiller médical

Vous aimez...

- Travailler en transversalité,
- Apporter votre expertise médicale,
- Etre en relation avec les professionnels de santé du territoire,
- Piloter des projets structurants,
- Être force de proposition

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Etat : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> AM : Praticien conseil <input checked="" type="checkbox"/> Agent de Direction <input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu :	Corps et grade : MISP Assurance maladie : PCB
Date de prise de poste souhaitée :	01/11//2019

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Délégation territoriale des Ardennes (DT 08)

Sites : Siège Nancy DT 08 DT 52 DT 57 DT 88
 Site Chalons DT 10 DT 54 DT 67
 Site Strasbourg DT 51 DT 55 DT 68

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Sous l'autorité hiérarchique du délégué territorial, le conseiller médical assure des missions transversales en santé: il intervient sur les champs de la prévention et promotion de la santé, du sanitaire, du médico-social, et de l'ambulatoire, dans une logique d'approche de parcours de santé et d'animation territoriale.

Membre du Comité de direction de la Délégation territoriale, il participe à la réflexion stratégique pour le ou les thématiques et territoire(s) couvert(s) et apporte son avis d'expert. Outre ses missions classiques de conseil, de contrôle et d'expertise, il assure des missions transversales de conduite de projet. Il travaille en appui des référents et des animateurs territoriaux des secteurs sanitaires, médico-sociaux, ambulatoires et de la prévention.

▪ **Missions territoriales**

Le médecin territorial participe à la réalisation des missions socles des médecins de l'ARS, notamment :

- Il participe et/ou coordonne des inspections de contrôle et d'évaluation, et suit la mise en œuvre les

préconisations issues de celles-ci ;

- Il est sollicité pour des avis sur les réclamations ou signalements à caractère médical du territoire ;
- Il est sollicité pour la réalisation de coupes PATHOS dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Il participe aux astreintes médicales régionales.

Il est le référent médical du département des Ardennes.

Le conseiller médical territorial participe également activement au déploiement de la stratégie de santé de son territoire :

- Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la déclinaison territoriale du Projet régional de santé sous forme de plans d'actions et de projets de territoire ; pour ce faire, il peut se voir confier des projets structurants pour lesquels il s'appuiera sur les autres compétences de l'Agence et les partenaires extérieurs.
- Il est l'interlocuteur privilégié des établissements hospitaliers et médicosociaux dont il est référent. A ce titre, il participe notamment à l'analyse et au suivi de la mise en œuvre du projet médical du groupement hospitalier de territoire (GHT) auquel appartient son territoire, à l'analyse des projets des établissements, y compris projets innovants, à la procédure de renouvellement des autorisations dont les visites de conformité, à la procédure de contractualisation, à la réalisation des coupes PATHOS, et assure la représentation de l'Agence en Commission médicale d'établissement ;
- Il est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé du territoire, dont le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM), et vient en appui du chargé de mission des Soins de proximité pour les négociations relatives à la permanence des soins ambulatoires sur son territoire et pour le déploiement du Schéma départemental de renforcement des Soins de proximité ;
- En matière d'animation du territoire, il peut être sollicité pour apporter son conseil ou son expertise aux coordonnateurs territoriaux, notamment en vue d'accompagner la dimension médicale de projets du territoire (élaboration de contrats locaux de santé, Maisons de santé et Equipes de soins pluridisciplinaires, Communautés professionnelles territoriales de santé)
- Il participe au conseil territorial de santé auquel appartient son territoire de référence.

Il peut se voir confier des missions pour tout le département (mise en œuvre d'expérimentation, pilotage de projets...).

▪ **Missions régionales**

Le médecin territorial, dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS2), sera en charge d'une thématique régionale Grand Est. Dans ce cadre :

- Il apporte conseil et expertise, sur sa thématique, aux différents intervenants internes de l'Agence, notamment aux autres délégations territoriales ;
- Il apporte son expertise dans l'analyse de projets d'opérateurs de santé
- Il apporte son expertise dans la stratégie d'évolution de l'offre, propose et prépare des décisions d'arbitrage
- Il contribue à l'élaboration des outils nécessaires à la réalisation des missions de l'Agence (dossiers type, rapports type....)
- Il peut être amené à participer à des groupes de travail nationaux.

Partenaires institutionnels:

CDOM, médecins libéraux, partenaires hospitaliers, médico-sociaux, organisme assurance maladie, Conseil Départemental, collectivités territoriales

Spécificités du poste / Contraintes :

- déplacements régionaux
- astreintes médicales
- habilité à l'inspection/contrôle

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Connaissance du fonctionnement institutionnel des établissements et la réglementation applicables aux établissements		X		
Connaissance de la réglementation liée aux missions de l'ARS		X		
Santé publique et systèmes de santé		X		
Normes juridiques et techniques du domaine médical		X		
Déontologie et éthique des professions de santé		X		
Connaissance des enjeux de l'organisation de l'offre de soins et de préventions des Ardennes	X			

Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Capacité à concevoir, à suivre et à évaluer un projet	X			
Savoir travailler en équipe	X			
Capacité d'analyse, de synthèse	X			
Capacité à gérer des situations difficiles, à dégager des consensus,	X			
Capacité à développer un réseau relationnel auprès des interlocuteurs / partenaires internes et externes.	X			
Capacité à rendre compte et assurer le reporting auprès du/des délégué (territorial (aux) dont il dépend	X			
Maitrise de l'outil informatique		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Disponibilité,

Réactivité,

Autonomie,

Adaptation

Capacité d'initiative

Rigueur dans la réalisation de ses missions

Faire preuve de discrétion professionnelle, de confidentialité et de réserve

Etre en capacité de représenter l'institution

Sens du service public

Travail en équipe

Expérience professionnelle

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : connaissance et expérience du fonctionnement d'un établissement de santé

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

Coupes PATHOS

Astreintes

Inspection-Contrôle

Veille et sécurité sanitaire

Autres formations utiles au poste

Gestion de projet